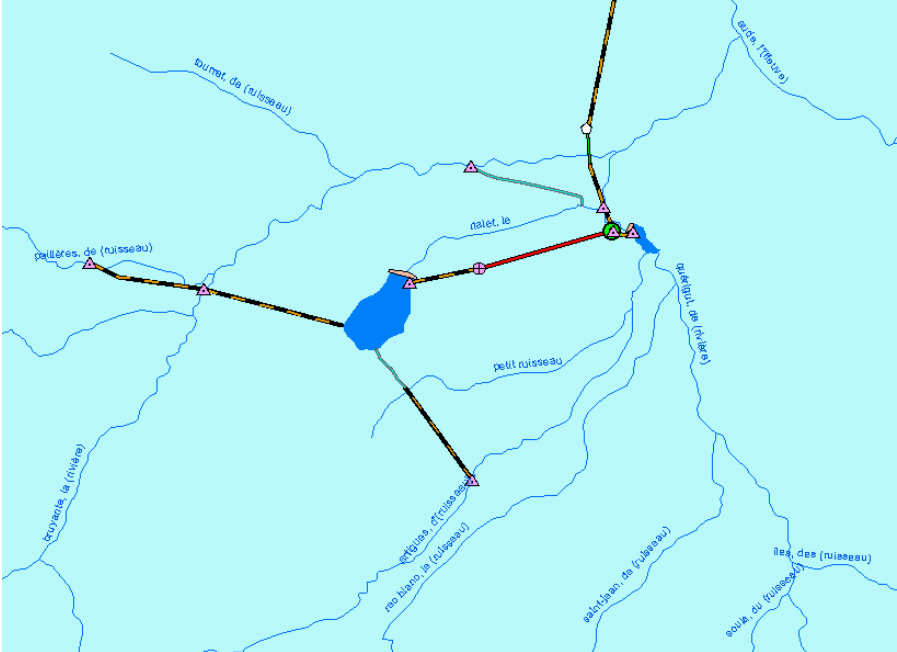


I. ETAT DES LIEUX

Plan de situation	Etat																						
	ME déclassée – bon état en 2021																						
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Déclassement</th> <th>Atteint</th> <th>Non atteint</th> <th>Non évalué – modélisé - mesuré</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Ecologique</td> <td></td> <td>X</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Physico-chimique</td> <td>X</td> <td></td> <td>Mesuré</td> </tr> <tr> <td>Biologique</td> <td></td> <td></td> <td>Non évalué</td> </tr> <tr> <td>Chimique</td> <td></td> <td>X</td> <td>Non évalué</td> </tr> </tbody> </table>	Déclassement	Atteint	Non atteint	Non évalué – modélisé - mesuré	Ecologique		X		Physico-chimique	X		Mesuré	Biologique			Non évalué	Chimique		X	Non évalué		
Déclassement	Atteint	Non atteint	Non évalué – modélisé - mesuré																				
Ecologique		X																					
Physico-chimique	X		Mesuré																				
Biologique			Non évalué																				
Chimique		X	Non évalué																				
Report du bon état en 2021 et non 2015																							
<p><u>Raisons :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Manque de données ○ Pressions longues à modifier : ➤ Prélèvements à l'origine d'un risque ➤ Aménagement des rivières à l'origine d'un risque ➤ Altérations hydromorphologiques à l'origine d'un risque (débit, surface de l'eau) 																							
<p>Station de mesure à Rouze en amont d'Usson (06175750) sur la Bruyante Mesure de l'IBGN seulement en 2008 et 2009 : bon</p>																							

II. PRESSIONS ET ENJEUX

- Pressions sur la ressource
- Pressions morphologiques
- Pressions hydromorphologiques
- Pressions anthropiques

III. COMPLEMENTS SUITE A EXPERTISE

• Cours d'eau la Bruyante :

- Partie aval fortement anthropisée : deux ouvrages de sécurisation crues RTM à Rouze à priori franchissables, multiples seuils RTM à Mijanes dont certains infranchissables et deux ouvrages infranchissables EDF : le Linas à l'amont de Mijanes dont les eaux sont amenées au plan d'eau des grandes pâtures (sur le Noubals) et la Bruyante inférieure à l'aval de Mijanes qui alimente le ruisseau de Rialet turbiné par la centrale de Rialet. Le cours d'eau est ainsi en débit réservé (40^{ème}) depuis l'amont de Mijanes, soit 50 % du cours d'eau environ. En amont de ces seuils, présence de nombreuses espèces protégées et/ou endémiques, truites farios voire arc-en-ciel (souche "Bouillouse") : rôle de réservoir biologique pour l'aval.
- STEP : 2 STEPS Rouze (lotissement-pas d'information et village, qui serait en surcharge en été – pas de bilan) – Mijanes : 2 STEPS non conformes (plus exploitées) : projet du SMDEA de construction d'une STEP en remplacement des 4 existantes en 2012
- Pas d'autres pressions observées

• Cours d'eau le Quérigut (ou le Laurenti):

- Partie aval : le barrage de Rialet à l'aval, infranchissable, pas d'aménagement prévisible car très haut (se jette ensuite dans la Bruyante). De Rialet les eaux sont dirigées par conduite forcée à la centrale d'Usson (40^{ème}) – impossibilité technique cf barrage – des autres seuils, un dans la commune de Le Pla (franchissable), un dans Quérigut en tête de bassin, différents seuils pour des piscicultures
- STEP : STEP non conforme du Pla, 4 STEP Quérigut : Le Mas (pas d'information), St Felix (conforme), Grande station (non conforme), petite station (pas d'information)

• Cours d'eau l'Artigues :

- Prise d'eau à l'amont du village d'Artigues, qui renvoie les eaux vers le Noubals : au 40^{ème} sur la moitié du linéaire
- Rejet de la STEP d'Artigues conforme mais manque de données

IV. ACTIONS PDM

Actions	Libellé action	Porteur de projet / Remarques	Amélioration attendue sur :				Action nécessitant pour la ME un suivi particulier
			Manque de données	Prélèvements	Aménagement de rivières	Hydromorphologie	
1A05	Compléter le champ d'actions	Compléter les données mesurées sur la station de Rouze : faire l'ensemble des paramètres physico-chimiques et biologiques : voir avec le SAGE ou sinon l'agence de l'eau et la Dreal Le SAGE va citer dans ses préconisations le besoin de plus de stations de mesures	X	X	X	X	X
1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée	Suivi et accompagnement de la mise en place du SAGE HVA : concertation via la CLE, via des réunions géographiques thématiques, publiques, d'acteurs, groupes de travail ZH, groupe de travail Transit sédimentaire Eventuels maîtres d'ouvrages : SMMAR, SIAH HVA (qui oeuvre en HVA sur ses communes adhérentes en matière de lutte contre les inondations et gestion équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques : Rouze et Mijanès y adhèrent : ils serait intéressant que les autres communes ariégeoise du BV AUDE y adhèrent pour qu'on puisse lancer des actions)	X	X	X	X	X
3C02	Augmenter les débits réservés	Passage au 10 ^{ème} au lieu du 40 ^{ème} en 2014 pour les 3 cours d'eau. Ce débit permettra d'améliorer le fonctionnement des cours d'eau. A voir ensuite avec ce fonctionnement s'il faut demander la montaison dans la prochaine liste 2 Le SMMAR porte actuellement sur tout le BV AUDE une étude : "Volumes prélevables" qui fait le point des besoins-ressources et qui déterminera les débits spécifiques (DMB, DOE, DCR). Ces débits pourront être repris dans le document SAGE HVA.		X			X
3C09	Mettre en œuvre des modalités de gestion des ouvrages perturbant le transport solide	Gestion sédimentaire en fonction du diagnostic du SAGE (2013 – 2015)			X	X	
3C12	Créer ou aménager un dispositif de franchissement en dévalaison	Classement de ces cours d'eau en liste 2 du L214-17-2 CE – Aménagement des ouvrages pour permettre la dévalaison : aménagement en 2017 maximum			X	X	X
3C30	Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorpho, des altérations physiques et secteurs artificialisés	Le SMMAR porte actuellement une étude "espace de mobilité" mais qui n'inclut pas la HVA car zone de gorges donc espace de mobilité inexistant naturellement...par contre dans cette étude, le volet sédimentaire HVA sera abordé.(attention pas le thème essentiel de l'étude!)				X	X
3C37	Limiter ou éliminer les apports solides néfastes	Etat des lieux du SAGE HVA : zone de granit facilement altérable – ensablement notamment du Quérigut et Aude Le SMMAR porte actuellement une étude "espace de mobilité" mais qui n'inclut pas la HVA car zone de gorges donc espace de mobilité inexistant naturellement...par contre dans cette étude, le volet sédimentaire HVA sera abordé.(attention pas le thème essentiel de l'étude!) Groupe de travail transit sédimentaire du SAGE Suivi visuel annuel du technicien du SMMAR de l'état d'ensablement des cours d'eau			X	X	X

3D16	Poursuivre ou mettre en oeuvre un plan de gestion pluriannuel sur des zones humides	Recensement ZH effectué par le SAGE dans le cadre du groupe thématique ZH il a été lancé le défi "une action sur ZH par commune du SAGE HVA" : défi validé en CLE. Aujourd'hui le groupe réfléchi à un catalogue d'actions dans lequel les communes ou le SIAH HVA pourront choisir entre : étude, ouverture au public, restauration, création, mise en valeur...	X		X		X
5G01	Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollutions en général	Rouze et Mijanes : projet du SMDEA de construction d'une STEP en remplacement des 4 existantes en 2012				X	X

V. **Résumé des actions particulières à mener**

-Réflexion en cours sur l'extension de la zone vulnérable nitrates sur la Lèze – campagne nitrates mise en place par le SPEMA en 2010 2011 – les premiers résultats indiquent des teneurs élevées en nitrates sur les puits de certains hameaux – pas d'homogénéité d'amont vers l'aval – nécessité d'étudier le fonctionnement de la nappe d'accompagnement de la Lèze – demande à la Dreal en 2006 puis en 2010, 10/01/11 et 29/04/11

-Plan de contrôle 2011 : STEP de Lézat

-Etude AE sur les rejets en assecs et les financements de leur part : résultats fin 2011

-Pollutions diffuses : Voir actions CA et Pays des Portes d'Ariège – prévoir réunion d'information en 2011 auprès de ces partenaires – voir en 2011 qui travaille sur cette thématique dans le 31

-Mondély : Etude réalisée en octobre 2007 sur la sécurisation de la gestion hydro-agricole du bassin versant de la Lèze (Gilles) : connaissance du pas de temps du transfert entre l'ouvrage et Labarthe – échelle à Beaumont pour étude intermédiaire – vérification du niveau critique – capteur de niveau à Lagardelle – automatisation des lâchers comme à Montbel (travail de la CACG) : prévoir une réunion avec l'ASAI – SMAHVL en 2012

-Onema va vérifier en 2011 le fonctionnement des débits réservés sur les seuils, en lien avec le Smival

-Problèmes de transparence et de coordination sur le débit à fournir à Labarthe sur Lèze. Serait de 20 l/s (art 3 arrêté interdépartemental sécheresse de 2004). Or le QMNA5 est plutôt de l'ordre de 70 à 130 l/s (données Dreal 2011) – De plus, le débit consigné est différent entre le 31 et le 09 à Labarthe : 100 l/s à 20 l/s (09-31) : prévoir réunion entre Dreal – DDT 09 et 31 – CA - SMEAG . Ensuite, prévoir réunion pour harmoniser le débit à respecter à Labarthe : 1. voir à relever le débit à Labarthe – 2. Voir dans le cadre de la révision du PGE si le Smeag peut acheter de l'eau pour élever le niveau à Labarthe